

FAQ sur la réforme des rythmes scolaires...

1. Les élèves sont-ils obligés de participer aux activités périscolaires ?

Non, les familles ne sont pas obligées de faire participer leurs enfants aux TAP. Ceux-ci sont facultatifs mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

Conseil du CDG : Afin d'optimiser l'organisation des TAP, réaliser l'inscription aux TAP par trimestre.

2. Il y a-t-il obligation de proposer des TAP aux maternelles ? Avons-nous le droit de proposer d'organiser les TAP le matin dans les écoles maternelles ? Le temps de sieste peut-il être pris sur le temps des activités périscolaires ?

Pas d'obligation de proposer de TAP en général que ce soit aux primaires ou aux maternelles.

Les heures de classe des écoles maternelles sont réparties, comme à l'école élémentaire, sur neuf demi-journées. Davantage de souplesse est possible pour les enfants de moins de trois ans accueillis en maternelle, qui peuvent bénéficier de rythmes scolaires adaptés, en accord avec les familles.

Pour rappel, Les moments favorables d'apprentissage dans la journée ont été l'objet d'études concordantes : *« l'enfant arrive fatigué à l'école (8h30) quelle que soit la durée de son sommeil la nuit précédente, puis il va augmenter progressivement ses capacités d'attention et d'apprentissage dans la matinée avec un pic vers 10-11 h, celles-ci vont ensuite diminuer en début d'après-midi et être à nouveau performantes vers 15-16 h. »*

Choix des créneaux horaires	Avantages/Forces	Inconvénients / Faiblesses
Le matin	Prise en charge pédagogique plus tôt le matin (par rapport à la garderie) Libère le temps du midi ou du soir pour les APC	Manque de vigilance des enfants difficulté de dépasser 30 minutes de TAP le matin Contraintes du temps scolaire Création d'horaires coupés pour le personnel Décaler l'heure du début du temps scolaire

Le ministère a fait savoir par voie de presse qu'il fallait respecter la sieste des enfants. Ce qui veut dire coucher l'enfant après le repas sans attendre la fin de la pause méridienne. Il faut permettre aux enfants de dormir pendant 1h30 à 2h pour satisfaire leur besoin de sommeil.